

**M A I R I E**

20, rue Etienne Denis  
41400 CHISSAY EN TOURAINE

Tél. 02 54 32 32 20

E-mail : [mairie.chissay@wanadoo.fr](mailto:mairie.chissay@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.chissay-en-touraine.fr](http://www.chissay-en-touraine.fr)

## **Note de présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2026**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget d'une collectivité :

- la section de fonctionnement regroupe la gestion des affaires courantes, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune,
- la section d'investissement retrace les opérations ponctuelles qui sont de nature à modifier le patrimoine de la commune et qui ont vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les documents budgétaires de notre commune, soumis à l'approbation du conseil municipal réuni le 05 mars 2026, se composent d'un budget principal et de deux budgets annexes (Commerces et Lotissement). Ils peuvent être consultés sur simple demande aux heures d'ouverture de la mairie.

Les budgets primitifs de la commune ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, du conseil régional et de l'Etat chaque fois que possible.

---

## SOMMAIRE

---

1. Rappel des affectations de résultats 2025
  - a) Budget principal Commune
  - b) Budget annexe Commerces
2. Budget primitif 2026 - Budget principal Commune
  - a) Section de fonctionnement
  - b) Section d'investissement
  - c) Récapitulatif des dépenses et recettes prévues en 2026
3. Budget primitif 2026 - Budget annexe Commerces
  - a) Section de fonctionnement
  - b) Section d'investissement
  - c) Récapitulatif des dépenses et recettes prévues en 2026
4. Budget primitif 2026 - Budget annexe Lotissement
  - a) Section de fonctionnement et d'investissement
  - b) Récapitulatif des dépenses et recettes prévues en 2026
5. Total des budgets primitifs 2026

### 1. Rappel des affectations de résultats 2025

Les affectations de résultats 2025 ont été votés lors du conseil municipal du 05 mars 2026.

#### a) **Budget principal Commune :**

Affectation au compte 1068 en recette d'investissement du BP 2026	100 341.94
Solde de la section de fonctionnement à reporter au compte 002 en recette de fonctionnement du BP 2026	540 307.44

Le report du solde de la section d'investissement au BP 2026 s'élève à - 88 128.76 euros et fait donc l'objet d'une inscription en dépense d'investissement (ligne 001).

#### b) **Budget annexe Commerces :**

Le résultat net de clôture de fonctionnement étant déficitaire de -0.12 euros, il n'y a, par définition, pas d'affectation. Le résultat doit donc être reporté au budget primitif 2026 en dépense à la section de fonctionnement.

Le report du solde de la section d'investissement au BP 2026 s'élève à - 47 225.46 euros et fait donc l'objet d'une inscription en dépense d'investissement (ligne 001).

## 2. Budget primitif 2026 - Budget principal Commune

La principale nouveauté, consécutive à l'adoption de la nomenclature comptable M 57, est la fongibilité des crédits.

Elle donne la possibilité pour l'exécutif de décider, sans décision modificative, des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante, au plus 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général de Collectivités Territoriales.

### a) Section de fonctionnement :

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>CHAPITRES</b>		<b>BUDGET VOTÉ 2025</b>	<b>TOTAL RÉALISÉ 2025</b>	<b>BP 2026</b>
011	Charges à caractère général	343 450.00	255 289.94	<b>353 700.00</b>
012	Charges de personnel et frais assimilés	487 400.00	369 762.38	<b>444 500.00</b>
023	Virement à la section d'investissement	340 000.00		<b>288 275.86</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	21 641.00	12 365.07	<b>13 974.00</b>
65	Autres charges de gestion courante	84 312.00	62 056.80	<b>165 359.58</b>
66	Charges financières	20 000.00	16 823.64	<b>20 000.00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 296 803.00</b>	<b>716 297.83</b>	<b>1 285 809.44</b>

### **Chapitre 011- Charges à caractère général**

Ce chapitre regroupe les dépenses les plus générales et diverses nécessaires au bon fonctionnement des missions (prestations cantine, combustibles, électricité, entretien et maintenance, assurances ...).

Au vu des résultats 2025, une légère augmentation du niveau des dépenses de ce chapitre est prévue par rapport au budget prévisionnel de 2025 (+ 3 % environ).

Les principales variations s'observent par :

- le paiement de la taxe d'aménagement du regroupement des 3 commerces

Les autres postes de dépenses restent sensiblement équilibrés.

### **Chapitre 012 – Charges de personnel**

Une diminution des charges de personnel (- 8.8 % environ) est inscrite, qui s'explique ainsi :

- mise à la retraite d'office d'un agent titulaire pour invalidité à compter du mois de juillet, compensée par une prévision d'emploi d'un agent non titulaire
- réajustement des charges de sécurité sociale et de prévoyance qui étaient surévaluées

Ce chapitre est sanctuarisé et ne peut être prélevé ou abondé dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue par la M57.

### **Chapitre 023 – Virement à la section investissement**

Ce chapitre représente un mécanisme comptable permettant de transférer une partie des excédents dégagés par la section de fonctionnement (recettes supérieures aux dépenses) pour financer des projets d'investissement.

Ce virement illustre la capacité d'autofinancement de la commune, c'est-à-dire sa capacité à financer ses investissements sans recourir systématiquement à l'emprunt ou aux subventions externes.

Le montant du chapitre 023 est versé en recettes au chapitre 021 de la section d'investissement, soit 288 275.86 €.

On peut noter une diminution de cette épargne brute (- 15.21 % environ).

### **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Le compte 042 est un chapitre globalisé permettant de retracer les provisions pour risques et charges ainsi que les amortissements. Ces opérations sont dites d'ordre (par opposition à réelles) car elles n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements. Ce compte s'équilibre avec le compte 040 en recettes d'investissement et inversement. On trouve notamment dans ce chapitre l'amortissement de la subvention accordée au budget annexe Commerces en 2024 d'un montant de 110 000 € à inscrire au budget jusqu'en 2040, ainsi que l'amortissement de la création des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.

### **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Ce compte correspond aux charges provenant d'évènements qui concernent le fonctionnement de la commune, mais qui sont majoritairement de nature ponctuelle, à la différence des charges à caractère général qui sont plus régulières et fréquentes.

Les prévisions pour 2026 ont presque doublé comparativement aux prévisions de 2025.

Cela s'explique notamment par :

- le versement d'une subvention de fonctionnement au budget annexe Commerces d'un montant de 66 179.58 €
- une augmentation des créances admises en non-valeur
- une augmentation des indemnités de fonction des élus, avec la prévision d'un 4<sup>ème</sup> adjoint pour le futur mandat

### **Chapitre 66 – Charges financières**

Ce chapitre est composé principalement des intérêts de la dette.

La commune possède 5 emprunts contractés pour :

- les travaux sécuritaires du carrefour, d'un montant de 450 000 € (2019)
- la réhabilitation de l'école et la mise en place de la chaudière biomasse, d'un montant de 350 000 € (2022)
- la construction du bâtiment regroupant 3 commerces, d'un montant de 150 000 € (2023)
- l'achat d'une balayeuse, d'un montant de 11 275.80 €
- l'achat d'un tracteur tondeuse, d'un montant de 46 220.72 € (2024)

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>CHAPITRES</b>		<b>BUDGET VOTÉ 2025</b>	<b>TOTAL RÉALISÉ 2025</b>	<b>BP 2026</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	536 204.55	536 204.55	<b>540 307.44</b>
013	Atténuations de charges	15 000.00	18 653.60	<b>11 500.00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		7.00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	34 750.00	40 871.42	<b>34 000.00</b>
73	Impôts et taxes	170 000.00	168 733.66	<b>160 000.00</b>
731	Fiscalité locale	405 000.00	407 471.47	<b>400 000.00</b>
74	Dotations et participations	122 000.00	162 433.61	<b>131 000.00</b>
75	Autres produits de gestion courante	13 347.05	20 928.24	<b>9 000.00</b>
76	Produits financiers	1.40	0.66	<b>2.00</b>
77	Produits spécifiques	500.00	1 643.00	<b>0.00</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 296 803.00</b>	<b>1 356 947.21</b>	<b>1 285 809.44</b>

#### **Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté**

Est reporté dans ce chapitre l'excédent de fonctionnement constaté de 2025 moins le besoin de financement de la section d'investissement, soit 540 307.44 € (voir 1. Affectation de résultats 2025, Budget principal Commune).

#### **Chapitre 013 – Atténuation de charges**

Ce chapitre correspond aux remboursements des frais de personnel et charges sociales perçus lors des arrêts de travail des agents. A ce jour, un agent est en congé longue maladie depuis le 20 juin 2024.

#### **Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et vente diverses**

Ce chapitre concerne les principaux produits des services du domaine et des ventes des activités annexes. On retrouve principalement les recettes des services périscolaires ainsi que les encarts publicitaires pour le bulletin municipal.

#### **Chapitre 73 – Impôts et taxes**

Ce chapitre retrace les taxes et les recettes fiscales perçues par les collectivités locales.

Afin d'assurer l'autonomie financière et de préserver la libre administration des collectivités territoriales, certaines ressources fiscales ont été mises à leur disposition pour assurer le financement de leur fonctionnement.

Nous retrouvons ici les dotations et compensations versées par l'Etat à la suite de la suppression d'un impôt ainsi que le versement du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales), perçu initialement par la Communauté de Communes et reversé aux communes membres.

#### **Chapitre 731 – Fiscalité locale**

Il s'agit des recettes de fiscalité des particuliers et des entreprises perçues par le service des impôts et reversées à la collectivité.

Un maintien des taux de la fiscalité locale a été décidé par le conseil municipal en date du 05 mars 2026.

Ces taux sont les suivants :

- **39.76 %** pour taxe foncière sur les propriétés bâties
- **52.95 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- **10.87 %** pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

#### **Chapitre 74 – Dotations et participations**

Il s'agit des subventions reçues dont la dépense est rattachée à des charges de fonctionnement de la collectivité.

Ce chapitre est principalement composé de la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Rurale et des compensations au titre des exonérations de la taxe foncière, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle.

#### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

On trouve principalement dans ce chapitre le produit des revenus des locations des salles communales, les revenus des immeubles.

#### **Chapitre 76 – Produits financiers**

Ce compte enregistre les produits financiers résultant des opérations financières des entités publiques locales.

On y trouve notamment le versement des intérêts des parts sociales du Crédit Agricole.

#### **Chapitre 77 – Produits exceptionnels**

Ce chapitre recense les recettes exceptionnelles notamment les trop-versés d'usagers, les recouvrements sur créances admises en non-valeur, les pénalités de retard sur marchés publics ou encore les remboursements d'assurances.

#### **b) Section d'investissement :**

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>CHAPITRES</b>		<b>BUDGET VOTÉ 2025</b>	<b>TOTAL RÉALISÉ 2025</b>	<b>BP 2026</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	151 115.86		<b>88 128.76</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	7.00	<b>0.00</b>
041	Opérations patrimoniales	50 000.00	0.00	<b>5 000.00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	75 000.00	61 282.91	<b>65 000.00</b>
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00	10 714.28	<b>10 000.00</b>
21	Immobilisations corporelles	275 500.00	111 833.91	<b>356 964.39</b>
23	Immobilisations en cours	120 000.00	0.00	<b>60 000.00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>691 615.86</b>	<b>183 838.10</b>	<b>585 093.15</b>

#### **Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement**

Cette somme représente le solde d'exécution 2025 de cette section, soit 88 128.76 € (voir 1. Affectation de résultats 2025 – Budget commune).

### Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Ce sont de opérations d'ordre qui affectent exclusivement la section d'investissement et s'équilibre par le chapitre 041 en recettes d'investissement. Elles nécessitent l'existence de crédits budgétaires. On y retrouve notamment les dons et legs et l'intégration des frais d'études.

### Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre retrace le remboursement du capital des 5 emprunts contractés par la collectivité.

### Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Ce chapitre regroupe notamment les frais d'insertion des annonces de marchés dans la presse, les frais d'étude effectués en vue de la réalisation d'équipements et l'achat de concession brevets licences logiciels. Ces dernières dépenses ne peuvent se mettre en investissement que la première année. Elles sont ensuite affectées en dépenses de fonctionnement à l'article 6518.

Un réajustement des dépenses explique la prévision en baisse pour 2026.

### Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses d'investissement qu'une commune peut réaliser sur ses propriétés (terrains, voiries, constructions, bâtiments, bois et forêts, installations techniques, matériels, mobiliers et outillages).

L'augmentation prévue en 2026 s'explique principalement par des travaux sur les réseaux et plus particulièrement en voirie, ainsi que l'achat d'un véhicule pour le service technique.

### Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Le chapitre 23 regroupe uniquement les dépenses d'investissement qui ont un caractère pluriannuel dans la mesure où leur exécution va se faire sur plusieurs années et donc plusieurs budgets. Il s'agit donc quasi exclusivement des marchés de travaux.

60 000 € ont été inscrits à ce chapitre pour un projet d'aménagement des bords du Cher.

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>CHAPITRES</b>		<b>BUDGET VOTÉ 2025</b>	<b>TOTAL RÉALISÉ 2025</b>	<b>BP 2026</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	340 000.00		<b>288 275.86</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	75 000.00	0.00	<b>90 075.00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 641.00	12 365.07	<b>13 974.00</b>
041	Opérations patrimoniales	50 000.00	0.00	<b>5 000.00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	186 115.86	175 677.37	<b>123 341.94</b>
13	Subventions d'investissement	18 859.00	43 400.00	<b>64 426.35</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	<b>0.00</b>
21	Immobilisations corporelles	0.00	15 382.76	<b>0.00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>691 615.86</b>	<b>246 825.20</b>	<b>585 093.15</b>

### Chapitre 021 – Virement de la section fonctionnement

Somme également inscrite en dépenses de fonctionnement (023), qui correspond à l'autofinancement de la section de fonctionnement, soit 288 275.86 €.

### **Chapitre 024 – Produits des cessions d’immobilisations**

Ce chapitre enregistre les produits de cessions d’immobilisation.

Le montant inscrit à ce chapitre correspond au prix d’achat du terrain pour le futur lotissement rue du Prochal.

### **Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections**

Ce compte s’équilibre avec le compte 042 (dépense de fonctionnement), et représente l’amortissement de la subvention accordée au budget annexe Commerces en 2024 d’un montant de 110 000 € à inscrire au budget jusqu’en 2040, ainsi que l’amortissement de la création des réseaux d’assainissement et d’eaux pluviales.

### **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales**

Ce chapitre correspond à une opération d’ordre et s’équilibre avec le chapitre 041 en dépense d’investissement.

### **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves**

Les recettes de ce chapitre sont principalement composées du FCTVA, de la taxe d’aménagement et de l’excédent de fonctionnement capitalisé.

Cet excédent de fonctionnement est de 100 341.94 € (voir 1. Affectation de résultats 2025, budget principal Commune - Report au compte 1068).

### **Chapitre 13 – Subventions d’investissement**

Ce chapitre comptabilise les subventions d’investissement obtenues pour le financement des différentes phases d’une opération, telles que les acquisitions immobilières, les travaux de construction ou d’aménagement, les grosses réparations et restaurations, l’équipement en matériel.

Les principaux financeurs sont l’Etat, le Conseil Régional, le Conseil départemental et la Communauté de communes.

Un projet d’éclairage LED au stade de rugby, comptabilisé au compte 21 en dépense d’investissement, ne pourra se faire qu’avec l’obtention de subventions.

### **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

Le recours à l’emprunt n’est pas prévu pour l’année 2026.

### **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

La recette d’investissement réalisée en 2025 sur ce chapitre correspond à une régularisation suite à une erreur d’imputation de compte.

Aucune recette n’est prévue en 2026.

### **c) Récapitulatif des dépenses et recettes prévues en 2026 :**

<b>BUDGET 2026 COMMUNE</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de Fonctionnement	1 285 809.44 €	1 285 809.44 €
Section d’Investissement	585 093.15 €	585 093.15 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 870 902.59 €</b>	<b>1 870 902.59 €</b>

### 3. Budget primitif 2026 - Budget annexe Commerces

#### a) Section de fonctionnement :

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>CHAPITRES</b>		<b>BUDGET VOTÉ 2025</b>	<b>TOTAL RÉALISÉ 2025</b>	<b>BP 2026</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	<b>0.12</b>
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	<b>4 000.00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0.00		<b>66 179.58</b>
65	Autres charges de gestion courante	1.00	0.12	<b>2.00</b>
66	Charges financières	0.00	0.00	<b>14 000.00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1.00</b>	<b>0.12</b>	<b>84 181.70</b>

#### **Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté**

Le résultat net de clôture de fonctionnement étant déficitaire de -0.12 euros en 2025, cette somme est reportée au budget primitif 2026 en dépense à la section de fonctionnement (voir 1. Affectation de résultats 2025 – Budget annexe Commerces).

#### **Chapitre 11 – Charges à caractère général**

Dépenses générales nécessaires au fonctionnement courant (dépenses d'énergie, d'eau, de combustible, de fournitures...).

#### **Chapitre 023 – Virement à la section investissement**

Transfert d'une partie des excédents dégagés par la section de fonctionnement (recettes supérieures aux dépenses) pour financer des projets d'investissement. Il s'agit de la capacité à financer ses investissements sans recourir systématiquement à l'emprunt ou aux subventions externes.

Le montant du chapitre 023 est versé en recettes au chapitre 021 de la section d'investissement, soit 66 179.58 €.

#### **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Charges provenant d'événements qui concernent le fonctionnement des commerces, mais qui sont majoritairement de nature ponctuelle, à la différence des charges à caractère général qui sont plus régulières et fréquentes.

#### **Chapitre 66 – Charges financières**

Ce chapitre recense les remboursements des intérêts des emprunts.

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>CHAPITRES</b>		<b>BUDGET VOTÉ 2025</b>	<b>TOTAL RÉALISÉ 2025</b>	<b>BP 2026</b>
75	Autres produits de gestion courante	1.00	0.00	<b>84 181.70</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1.00</b>	<b>0.00</b>	<b>84 181.70</b>

### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

Les recettes de fonctionnement sont constituées des revenus des baux commerciaux.

### **b) Section d'investissement :**

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>CHAPITRES</b>		<b>BUDGET VOTÉ 2025</b>	<b>TOTAL RÉALISÉ 2025</b>	<b>BP 2026</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	0.00	<b>47 225.58</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000.00	0.00	
041	Opérations patrimoniales	15 000.00	0.00	
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000.00	0.00	<b>11 000.00</b>
23	Immobilisations en cours	650 000.00	522 779.30	<b>527 000.00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>690 000.00</b>	<b>522 779.30</b>	<b>585 225.58</b>

### **Chapitre 001- Solde d'exécution de la section d'investissement**

Cette somme représente le solde d'exécution 2025 de cette section, déficitaire de 47 225.58 € (voir 1. Affectation de résultats 2025 – Budget annexe Commerces).

### **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

Ce chapitre retrace le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la construction du regroupement de commerces, d'un montant de 400 000 €.

### **Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

Il s'agit des dépenses d'investissement prévues, à caractère pluriannuel, pour finaliser le projet de construction du regroupement de commerces (marchés de travaux).

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>CHAPITRES</b>		<b>BUDGET VOTÉ 2025</b>	<b>TOTAL RÉALISÉ 2025</b>	<b>BP 2026</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	75553.84	75553.84	
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	<b>66 179.58</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000.00	0.00	
041	Opérations patrimoniales	15 000.00	0.00	
13	Subventions d'investissement	184 446.16	0.00	<b>519 046.00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000.00	400 000.00	
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>614 446.16</b>	<b>400 000.00</b>	<b>585 225.58</b>

#### **Chapitre 021 – Virement de la section fonctionnement**

Somme également inscrite en dépenses de fonctionnement (023), qui correspond à la capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement, soit 66 179.58 €.

#### **Chapitre 13 – Subvention d'investissement**

Cinq subventions ont été sollicitées pour la construction de ces commerces.

En voici les montants exacts connus à ce jour :

- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) versée par l'Etat, d'un montant de 131 613 €
- Le fonds de restructuration des locaux d'activité versé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), d'un montant de 182 600 €
- Une subvention de 118 600 € dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)
- La dotation de solidarité rurale versé par le Conseil départemental, d'un montant de 50 000 €
- Un fonds de concours auprès de la Communauté de commune du Val de Cher Controis, dans le cadre du pacte financier et fiscal 2023-2025, d'un montant de 36 143 €

#### **c) Récapitulatif des dépenses et recettes prévues en 2026 :**

<b>BUDGET 2026 COMMERCES</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de Fonctionnement	84 181.70 €	84 181.70 €
Section d'Investissement	585 225.58 €	585 225.58 €
<b>TOTAL</b>	<b>669 407.28 €</b>	<b>669 407.28 €</b>

#### 4. Budget primitif 2026 - Budget annexe Lotissement

Le budget annexe Lotissement a été créé lors du conseil municipal qui s'est déroulé le 05 mars 2025.

Il va permettre la gestion de la tranche n°1 du projet de lotissement global que compte entreprendre la commune.

La tranche n°1 de ce projet de lotissement est situé sur les anciennes parcelles cadastrées D 2167, D 2168 et D 2169 rue du Prochal. 5 lots y ont été créés.

##### a) Section de fonctionnement et d'investissement :

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>CHAPITRES</b>		<b>BUDGET VOTÉ 2025</b>	<b>TOTAL RÉALISÉ 2025</b>	<b>BP 2026</b>
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	<b>174 998.00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	<b>174 998.00</b>
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	<b>2.00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>349 998.00</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>CHAPITRES</b>		<b>BUDGET VOTÉ 2025</b>	<b>TOTAL RÉALISÉ 2025</b>	<b>BP 2026</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	<b>174 998.00</b>
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00	0.00	<b>175 000.00</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>349 998.00</b>

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>CHAPITRES</b>		<b>BUDGET VOTÉ 2025</b>	<b>TOTAL RÉALISÉ 2025</b>	<b>BP 2026</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	<b>174 998.00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>174 998.00</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>CHAPITRES</b>		<b>BUDGET VOTÉ 2025</b>	<b>TOTAL RÉALISÉ 2025</b>	<b>BP 2026</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	<b>174 998.00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>174 998.00</b>

### Chapitre 11 – Charges à caractère général

174 998 € vont être imputés en dépenses de fonctionnement, comprenant 90 075 € pour l'achat du terrain et 84 923 € pour les frais relatifs à la viabilisation de ce dernier.

### Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et vente diverses

Ce chapitre va contenir le produit de l'exploitation du lotissement estimé à 175 000 €, soit un prix de vente de 35 000 euros TTC par lot.

#### b) Récapitulatif des dépenses et recettes prévues en 2026 :

<b>BUDGET 2026 LOTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de Fonctionnement	349 998 €	349 998 €
Section d'Investissement	174 998 €	174 998 €
<b>TOTAL</b>	<b>524 996 €</b>	<b>524996 €</b>

#### 5. Total des budgets primitifs 2026

Total budgets primitifs 2025 (budget principal et budgets annexes) :

en fonctionnement : 1 719 989.14 €

en investissement : 1 345 316.73 €

Le Maire,  
Philippe PLASSAIS

A Chissay-en-Touraine,  
Le 06 mars 2026

